

CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE

Assemblée plénière du 24 juin 2004

**Motion proposée par l'intergroupe socialiste-verts
"POUR UNE FRANCHE-COMTE SANS OGM"**

présentée par **M. Raymond FORNI**, Président de la Région de Franche-Comté

Considérant

- l'impossibilité de coexistence de filières OGM et non OGM en Franche-Comté et les risques environnementaux, sociaux et économiques qu'elle engendrerait, en particulier en ce qui concerne les contaminations des filières franc-comtoises sous signe officiel de qualité : Agriculture biologique, AOC, IGP et labels,
- les efforts des acteurs de nos filières agricoles régionales pour garantir aux consommateurs des produits non OGM,
- l'absence de garantie absolue de traçabilité des OGM dans les produits finis,
- les difficultés pour évaluer et prévoir aujourd'hui les risques à long terme liés à l'utilisation des OGM,
- l'atteinte portée à l'indépendance alimentaire des peuples et au patrimoine commun de l'humanité par le contrôle génétique de quelques firmes multinationales,
- l'opportunité de renforcer la filière franc-comtoise de production, de transformation et d'alimentation en céréales et protéines à partir de terroirs complémentaires,
- la Région de Franche-comté indemne de culture d'OGM,

Le Conseil régional de Franche-Comté :

- se déclare opposé à toute mise en place, en Franche-Comté, de cultures en plein champ d'organismes génétiquement modifiés, qu'elles soient destinées à la production ou à l'expérimentation,
- émet le souhait que dans chaque commune concernée, le maire prenne un arrêté interdisant de telles cultures sur le territoire de sa commune,
- s'engage à apporter son soutien aux communes de la région qui s'opposeront à l'expérimentation en plein champ d'organismes génétiquement modifiés sur leur territoire,
- s'engage dans une réflexion avec la profession agricole, afin d'intégrer dans sa politique agricole régionale des dispositions pour faciliter le non recours aux OGM et tendre vers une autosuffisance en aliments du bétail,
- demande l'engagement de la responsabilité des obtenteurs et producteurs d'OGM en cas de contamination de champs non OGM et le rétablissement du moratoire européen interdisant toute nouvelle autorisation de mise en production d'organismes génétiquement modifiés sur le territoire de l'Union Européenne.

Motion adoptée à la majorité des suffrages exprimés
(12 voix contre, 1 abstention)



PRÉFECTURE DE LA
RÉGION DE F. COMTÉ
S.G.A.R. - REÇU LE:

28 JUIN 2004

Le Président,

Raymond Forni